Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213500564-20260605-D2026_06_10-DE

Date de convocation :
01/06/2026
Date d'affichage :
01/06/2026

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 10
Pouvoirs : 4
Absent : 1
Votants : 14

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin 2026 à 19 h 00 les membres du Conseil Municipal de la commune de la Chapelle aux Filtzméens, régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle du conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, le 1er juin 2026, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-11, L 2122-8 et L 2122-9 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : M. VIART Benoit, M. LAIGLE Sylvain, Mme PODPOVITNY Caroline, M. GUIGNARD Christophe, M. RIVIERE Arnaud, Mme ROUAULT Claude, M. DENIS Lionnel, Mme PLAINFOSSE Anaïs, M. JAULIN Jean-Baptiste, Mme DELAGE Gwenaëlle.

Etaient absents excusés avec pouvoirs :
Madame LAMOUR Mabel donne pouvoir à Monsieur GUIGNARD Christophe,
Madame LECAILLON Marion donne pouvoir à Madame PODPOVITNY Caroline,
Madame MERIL Mathilde donne pouvoir à Madame ROUAULT Claude,
Monsieur MORIN Yoann donne pouvoir à Madame DELAGE Gwenaëlle.

Était absent : Monsieur GRANGER Rodrigues.

Secrétaire de séance : Madame PLAINFOSSE Anaïs.

D2026-06-10 – FINANCES LOCALES – CONVIVIO révisions des tarifs de cantine et de garderie à partir du 01/09/2026.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Groupe CONVIVIO révise ses tarifs pour les repas de cantine à partir du 01/09/2026 pour l'année 2026-2027

Pour rappel, voici les indices INSEE utilisés dans vos formules de révision de tarifs :

010562741 - *Indice des taux de salaire horaire des ouvriers - Ensemble des secteurs non agricoles (NAF rév. 2 ENS) - Base 100 au T2 2017*

011814677 - *Indice des prix à la consommation - Base 2025 - Ménages urbains dont le chef est ouvrier ou employé - France - Nomenclature Coicop : 01 Produits alimentaires*

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213500564-20260605-D2026_06_10-DE

Révision effective à partir du 01/09/2026 et valable pour l'année 2026/2027

	Tarifs HT		Tarifs TTC		Taux de révision	Indices et bases de calcul		
	Tarif actuel	Tarif révisé	Tarif actuel	Tarif révisé		N° Indice	Valeur N-1	Valeur N
Déjeuner Adulte	5,1159 €	5,1850 €	5,3973 €	5,4702 €	1,35%	010562741	120,90	122,90
						011814677	99,31	100,35
Déjeuner Enfant	3,8695 €	3,9217 €	4,0823 €	4,1374 €	1,35%	010562741	120,90	122,90
						011814677	99,31	100,35
Pénalité par couvert manquant en deçà de 10640 repas par an	0,9500 €	0,9500 €	1,0023 €	1,0023 €				

Pour mémoire, ci-après les tarifs de la garderie :

- Garderie matin 0.95 €
- Garderie soir 60 min avec gouter 1.60 €
- Garderie soir demi-heure 0.95 €
- Garderie soir après 19h 5 €

Monsieur le Maire propose de maintenir les tarifs actuels pour la garderie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- ACCEPTE de signer l'avenant de convention de restauration du 01/09/2026 pour l'année 2026-2027 et les années suivantes si les tarifs sont maintenus ;

- ACCEPTE de maintenir les tarifs garderie pour l'année 2026-2027 et les suivantes tant qu'une nouvelle délibération soit présentée en Conseil Municipal.

Fait à la Chapelle-aux-Filtzméens,
Pour extrait certifié conforme

Le Maire, Benoit VIART

